

Vélo2 passe à l'électrique

Depuis le 9 juin, l'Agglomération élargit l'offre de vélos en libre-service Vélo2 avec un système moderne et plus durable. 220 vélos de la flotte seront désormais électriques et desserviront deux nouvelles communes.



À la suite d'un appel d'offre, la Société NextBike reprend le service Vélo2 de Cergy-Pontoise à Decaux, opérateur du service depuis 2009. **220 nouveaux vélos à assistance électrique** et **100 vélos mécaniques** seront disponibles en totalité à partir du **31 août 2025**. Le réseau de stations s'étoffe en passant de 45 stations aujourd'hui à **49 stations** réparties sur **10 communes**, dont deux nouvelles communes desservies.

Une offre élargie à tout le territoire

Dès le **9 juin 2025**, grâce à une mise en place anticipée, l'Agglomération de Cergy-Pontoise disposera déjà de **50 % du service** avec l'implantation des **10 stations** cergy-pontaines les plus fréquentées du centre de l'agglomération. Les 50% restants se déploieront progressivement **du 9 juin au 31 d'août 2025** sur tout le territoire pour une offre complète le 1er septembre. La Communauté d'agglomération a inclus le maximum de communes dans le projet. Grâce à la flotte élargie de **220 vélos à assistance électrique**, les communes peu ou pas desservies en raison de leur forte déclivité auront dorénavant leurs stations, notamment **Jouy-le-Moutier ou Menucourt**.

Le réseau passera de 45 stations actuelles à **49 en septembre 2025**. **Onze nouvelles stations** desserviront des points structurants du territoire, tels que la gare de Saint-Ouen l'Aumône Liesse, le Tribunal de Pontoise ou encore l'Hôpital et l'Île de loisirs à Neuville. Le marché prévoit la possibilité d'installer des stations supplémentaires à l'étude. Les vélos seront équipés **de cadenas connectés** permettant de faire des pauses sur le trajet (pour une course par exemple) *ou* de tester des stations virtuelles ou en débordement, notamment à l'occasion d'événements générant de fortes affluences.

Un engagement écologique pour l'avenir

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise concourt activement au développement des mobilités cyclables, depuis l'adoption du Schéma directeur cyclable d'agglomération (SDCA) en 2007 et révisé en 2022. Avec **le nouveau service Vélo2**, et l'arrivée dans sa flotte de **220 vélos électriques**, la collectivité modernise son offre la rendant **plus attractive et accessible** pour ses habitants et visiteurs. L'accès en sera presque entièrement **dématérialisé** et les souscriptions d'abonnement se feront majoritairement via **application ou site internet**. Un accès par téléphone sera néanmoins possible. La collectivité s'engage efficacement avec ce nouveau service dans la **transition vers une mobilité respectueuse de l'environnement** et de ces habitants et met en place des solutions de transport modernes et flexibles pour une agglomération plus agréable à vivre.

Nouveau service, nouveaux tarifs

Le nouveau service avec la mise à disposition de vélos électriques demande la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire adaptée en conséquence. L'objectif de cette dernière est de **maintenir l'accessibilité du service au plus grand nombre**, en permettant à celui-ci d'être un outil favorisant le report de la voiture sur le vélo. La mise à disposition de vélos électriques permet aux usagers qui n'osent pas s'équiper de passer en mode électrique ou de le tester de façon **plus économique sans investir**. Le système libre-service permet aussi à l'utilisateur de s'extraire de la question du **stationnement ou de l'entretien**, ce qui peut être un levier pour passer le pas vers ce mode de transport.

Arrêt des abonnements annuels sur l'ancien service depuis le 20 avril 2025

Depuis le 20 avril, en attendant le nouveau service le 9 juin, la formule des abonnements annuels a été suspendue sur le site et l'application Vélo2. Les usagers ayant un abonnement annuel en cours s'achevant **avant le 8 juin** peuvent se tourner vers le ticket courte durée. Les abonnements annuels courant **au-delà du 8 juin** seront interrompus au 8 juin, et remboursés au prorata de l'année non consommée. La souscription au nouveau service sera possible dès le 9 juin sur le site et l'application dédiés.

Liens utiles

[Site Vélo2](#)